YERRES

HÔTEL DE VILLE

Services Techniques
N° tél. :01 69 49 77 18
N/Réf. : OC/AM/VB

DECISION N°2020/050

OBJET : Marché à procédure adaptée relatif aux travaux d'entretien, maintenance et modernisation de l'éclairage public et de la signalisation lumineuse tricolore conclu avec SDEL Travaux Extérieurs IDF (enseigne CITEOS)

Le Maire de la Commune de Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 2122-22,

VU la délibération n° 2017/07/563 du Conseil Municipal de la Commune de Yerres en date du 23 juillet 2017 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courantes visées à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal n° 2019/09/825 du 23 septembre 2019 complétant ladite délégation de pouvoirs accordée au Maire,

VU l'arrêté n°2019/097 de délégation complémentaire de fonction et de signature, en matière de passation des marchés publics à Madame LAMOTH, Premier Adjoint au Maire, en date du 29 mars 2019,

VU le Code de la Commande publique applicable au 1er avril 2019,

CONSIDERANT que la Commune a lancé une consultation relative aux travaux d'entretien, de maintenance et de modernisation de l'éclairage public et de la signalisation lumineuse tricolore,

CONSIDERANT que l'estimation de ce marché sur sa durée totale est de 1 000 000 € HT (partie à bons de commande : le montant maximum des travaux sur bons de commande est de 400.000,00 € H.T. sur la durée totale du marché (soit 4 ans) – Partie à prix global et forfaitaire de 600.000 € H.T (sur 4 ans).

CONSIDERANT que les montants cités supra étant inférieurs au seuil des procédures formalisées, le représentant de la personne publique a lancé un marché sur procédure adaptée,

CONSIDERANT que l'avis d'appel public à la concurrence a été adressé pour insertion le 8 janvier 2020 au journal le BOAMP (papier et web –annonce 2020-008), au journal LES ECHOS et sur le site AWS, que la date limite de réception des offres a été fixée au 5 février 2020 à 16 heures, que trois sociétés se sont fait connaître dans les délais impartis (SATELEC, CITEOS, PRUNEVIEILLE),

60, rue Charles de Gaulle
91330 YERRES
Tél. : 01 69 49 76 00

Accusé de réception en préfecture
091-219106911-20200402-2020-50-AU
Date de télétransmission : 09/04/2020
Date de réception préfecture : 09/04/2020

CONSIDERANT que lors de la séance du 6 février 2020, le représentant de la personne publique a procédé à l'ouverture des plis et à l'enregistrement des candidatures et a constaté que deux dossiers étaient incomplets (SATELEC et CITEOS)

CONSIDERANT que par le biais de la plateforme AWS, par mail du 6 février 2020, les deux candidats ont été invités à compléter leur candidature pour le 10 février 2020 à 16h00 et qu'ils ont répondu dans le délai imparti,

CONSIDERANT que lors de la séance du 12 février 2020, les trois candidatures ont été validées, le représentant du pouvoir adjudicateur a enregistré les offres des trois candidats, les a déclarées recevables et les a confiées au Service Gestion du Domaine Public pour analyse, en tenant compte des critères de choix et de leur pondération, énoncés dans le règlement de la consultation :

- le prix des travaux (DPGF) (25 %),
- le prix des travaux (BPU) (15 %),
- l'organisation interne que le candidat mettra en œuvre pour le maintien et l'amélioration du niveau du patrimoine (15 %),
- moyens techniques en matériels et en personnels pouvant être mise en œuvre en cas d'interventions urgentes en dehors des heures ouvrables, indiquant notamment le départ des équipes d'astreintes, leur composition, les moyens techniques et de liaison (5 %),
- la liste du personnel avec ses qualifications et le matériel affecté à la réalisation de ce marché (5 %),
- la liste du matériel stocké pour pallier les urgences (pannes, dégradations, vandalisme ...) afin d'assurer la continuité du service (5 %),
- les délais d'approvisionnement en matériel (mâts-lanternes), (5 %),
- les procédures et la traçabilité des déchets (SOSED), (5 %),
- l'engagement environnemental de l'entreprise (5 %),
- les propositions d'économie d'énergie au regard des informations fournies dans le marché (chiffrage apprécie), (15 %),

CONSIDERANT que dans le cadre de la négociation, par mail du 27 mars 2020, par le biais de AWS, il a été demandé aux candidats leur dernière offre de prix pour le 1er avril 2020 à 16 heures,

CONSIDERANT que les candidats ont tous répondu dans les délais impartis,

CONSIDERANT qu'au regard des critères de jugement des offres et du rapport d'analyse des offres, il ressort que l'offre de l'entreprise CITEOS est économiquement la plus avantageuse,

DECIDE

D'APPROUVER et de SIGNER le marché ainsi que tous les documents y afférents relatifs aux travaux d'entretien, de maintenance et de modernisation de l'éclairage public et de la signalisation lumineuse tricolore, avec l'entreprise SDEL Travaux Extérieurs IDF (enseigne CITEOS) – 71/75 avenue du Président Kennedy – 91170 VIRY CHATILLON,

DIT qu'une partie des travaux sera rémunérée par application d'un prix global et forfaitaire annuel de 145 000,00 € HT, décomposé dans le cadre de la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire,

DIT qu'une autre partie des travaux sera rémunérée par application de prix unitaires fixés dans le Bordereau des Prix Unitaires, sur bons de commandes et que le montant maximum des travaux sur bons de commande est de 400 000 € HT sur la durée totale du marché (soit 4 ans),

Accusé de réception en préfecture
091-219106911-20200402-2020-50-AU
Date de télétransmission : 09/04/2020
Date de réception préfecture : 09/04/2020

DIT que le marché prendra effet à compter de sa notification,

DIT que le marché est conclu pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction trois fois sans excéder une durée totale de quatre ans,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Commune.

Fait à Yerres, le 02 avril 2020



Le Maire,
Conseiller Départemental,

Olivier CLODONG

Accusé de réception en préfecture
091-219106911-20200402-2020-50-AU
Date de télétransmission : 09/04/2020
Date de réception préfecture : 09/04/2020